



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HPVG B3 bleu/blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GOBBO REF MUZELLE UNIVERSSITE LAUZANE	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
25 07 2018	VENOSC	LAC MUZELLE		2		AMENAGEMENT PASSERELLE ENT GOBBO
26 07 2018	VENOSC	MUZELLE		2		DECENTE AMENAGEMENT PASSERELLE ENT GOBBO
26 07 2018	VENOSC	MUZELLE	2	1		1 rotation lac sentinel 2 rotations refuge.

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée

N° 373 / 2018

Suivi par : C. BOURGEOIS

à Gap, le 13/07/2018

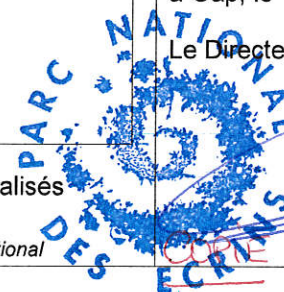
Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,


Thierry DURAND

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national



ECRINS SECTEUR OISANS/VALBONNAIS